



## REGLEMENT INTERIEUR 2021 -2022 RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIE

### **MODALITES D'INSCRIPTION**

Pour cette rentrée scolaire, **le formulaire d'inscription, la fiche sanitaire, le règlement intérieur et la charte de bonne conduite à la cantine** seront mis en ligne sur le site de la mairie. Ces documents doivent être dûment renseignés en ligne et impérativement renvoyés au plus vite.

Aucune impression n'est nécessaire. Un mail nous sera automatiquement envoyé dès le retour de votre dossier.

Cette formalité concerne chaque enfant susceptible de fréquenter, même exceptionnellement la cantine, la garderie et l'étude.

### **BENEFICAIRES**

Le service est ouvert aux enfants scolarisés aux écoles de la Souris Verte et des 3 Arbres. Ce service de restauration se décline en plusieurs objectifs.

- Assurer que les enfants prennent leurs repas
- Veiller à la sécurité alimentaire
- Favoriser l'épanouissement et la socialisation des enfants.

### **CONDITION D'ACCES**

Le formulaire d'inscription doit être intégralement complété.

Pour que votre enfant puisse avoir l'accès à la restauration scolaire (idem pour l'étude et la garderie) vous devez également avoir pris connaissance du règlement via l'application sur le site de la Mairie. Ce règlement reste en ligne et vous pouvez le consulter à tout moment..

Pour la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) il est nécessaire de se mettre en relation avec la Mairie @ : mairiebeuvrylaforet@orange.fr ou par téléphone au 03 20 61 20 67 Mme Balatoni afin d'obtenir l'accord pour la prise en charge par le personnel.

### **FONCTIONNEMENT**

Le restaurant scolaire fonctionne pendant les périodes scolaires de 11h30 à 13h30 sauf le mercredi. Il débute le 1<sup>er</sup> jour de la rentrée et se termine le dernier jour de classe.

La distribution des repas se déroule en deux services.

Un premier service accueille les enfants de l'école maternelle et le deuxième les enfants de l'école primaire.

**A l'école des 3 Arbres** votre enfant sera coché présent lors de son arrivée à la garderie et il devra lever sa main lors de l'appel de l'instituteur (trice) pour la cantine.

**A l'école de la Souris Verte** vous devrez noter la présence de votre enfant sur les feuilles de pointage situées à l'entrée de la classe. **G** pour la garderie **X** pour la cantine. Pour les enfants qui vont à la garderie le matin, les consignes doivent être données au personnel afin d'actualiser la feuille de pointage.

### **FACTURATION**

La facturation est basée sur la présence constatée de l'enfant en cantine et/ou garderie pendant le mois. Celle-ci vous sera envoyée automatiquement par mail.

## PAIEMENT

Le règlement peut se faire :

- Par prélèvement automatique (entre le 10 et le 15 de chaque mois)
  - Complétez le mandat de prélèvement (si vous avez déjà adhéré à ce mode de paiement, le contrat sera reconduit sans aucune démarche de votre part sauf si vous avez changé de banque)
- Par chèque (à déposer en Mairie aux heures d'ouvertures)
- Cesu (uniquement pour la garderie)
- Par Carte Bleu via le lien Payfip
  - Connectez-vous sur le site de la Ville puis allez sur « Paiement en ligne via **PayFIP** » et laissez-vous guider.

**NOUVEAUTÉS**

*Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020, on ne prend plus le paiement en espèce.*

## TARIF

**Restauration Scolaire : 3.15€**

**Garderie Matin : 2.05€**

**Garderie Soir : 2.05€**

**Etude surveillée : Gratuit**

## REPAS

Les menus sont établis par période de 2 mois. Ils sont élaborés par un diététicien du prestataire afin d'offrir de la variété et veiller à l'équilibre alimentaire.

En début de période, les menus vous seront envoyés par mail et avec la possibilité de les consulter sur le site de la Mairie.

## ETUDE SURVEILLEE

L'étude est surveillée par le personnel municipal et elle se déroule de 16h30 à 17h30. C'est un service gratuit.

Elle permet aux enfants de réaliser et de s'avancer sur les devoirs donnés par les enseignants.

## GARDERIE

Les parents doivent préciser dans le formulaire d'inscription, le nom des personnes habilitées à venir chercher les enfants à la garderie. Le personnel ne pourra pas remettre un enfant à une autre personne non désignée dans le formulaire d'inscription sans l'accord préalable des parents.

## HORAIRES

Ecole des 3 Arbres : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 8h40 et de 17h30 à 19h.

Ecole de la Souris Verte : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 8h40 et de 16h30 à 19h.

En cas de retard ou autre, les parents doivent informer le personnel aux numéros suivants :

**Garderie Primaire : 06 07 16 70 74**

**Garderie Maternelle : 06 07 22 40 72**

Les enfants ne sont pas autorisés à quitter seuls la garderie sans une autorisation écrite des parents.

*Au-delà de 3 retards, les dépassements d'horaires seront facturés.*

## DISCIPLINE ET RESPECT

Avec le service de restauration scolaire, la garderie et l'étude surveillée, la commune souhaite que l'enfant puisse se détendre, s'épanouir, déjeuner dans une ambiance conviviale et dans un climat de sécurité.

Ces temps périscolaires doivent être mis à profit pour favoriser l'épanouissement et la socialisation de l'enfant. Pour cela, il est incontournable de fixer des règles de vie et de délimiter un cadre pour les enfants, les parents et le personnel.

Afin de sensibiliser les enfants sur le « bon vivre ensemble » et les règles de vie collective, une charte de bonne conduite à la cantine a été rédigée ; celle-ci est validée par l'acceptation du règlement.

En cas de non respect des consignes pendant les temps périscolaires, vous serez informé par un carton d'avertissement qui devra nous être retourné signé. Un email vous sera également envoyé pour vous informer.

Ces cartons sont de différentes couleurs (jaune, orange et rouge) et permettent de graduer les comportements inadaptes. (voir le tableau ci-dessous).

Lorsqu'un enfant aura un carton rouge, vous et l'enfant seront convoqués par monsieur le Maire ou un élu pour discuter de la sanction envisagée.

Si l'enfant n'a pas reçu d'avertissement durant 3 mois après le dernier avertissement, le compteur des cartons d'avertissement sera remis à zéro et vous serez averti.

|                      |   |  |
|----------------------|---|--|
| <b>Carton jaune</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- un comportement inadaptes à plusieurs reprises</li> <li>- une mauvaise tenue à table à plusieurs reprises</li> <li>- des jeux avec la nourriture à plusieurs reprises,</li> <li>- non respect de consignes de sécurité</li> </ul>      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>S'interpeller d'une table à l'autre, crier dans la cantine.</b></li> <li>- <b>mettre les pieds sur la table</b></li> <li>- <b>jetter du pain par exemple</b></li> <li>- <b>ne pas se ranger lors du trajet, se déplacer dans la cantine sans autorisation</b></li> </ul> |
| <b>Carton orange</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>accumulation de 2 cartons jaunes</b></li> <li>- manque de respect vis-à-vis du personnel encadrant.</li> <li>- comportement provoquant ou insultant envers un camarade.</li> <li>- dégradation du matériel ou des locaux</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>moqueries, insultes envers un camarade.</b></li> <li>- <b>répondre de façon insolente aux consignes données.</b></li> </ul>  |
| <b>Carton rouge</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>accumulation de 2 cartons oranges</b></li> <li>- insultes verbales envers le personnel encadrant</li> <li>- comportement violent envers un camarade ou un personnel encadrant</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>bagarre, violences physiques envers un camarade.</b></li> </ul>  |

### **CRISE SANITAIRE**

Ce règlement est susceptible d'être modifié ou adapté en cas de nouvelles règles sanitaires.